



Dossier de presse

Le 30 janvier 2018

L'Agence française pour la biodiversité, référence pour la protection de la biodiversité : après un an d'hésitation et de dysfonctionnement, mirage ou réalité ?

Un manque criant d'ambition !

La Loi Biodiversité, adoptée en août 2016, a confié tout un champ de missions ambitieuses nouvelles aux quatre établissements fusionnés (Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Agence des aires marines protégées, Atelier des espaces naturels, Parcs nationaux de France – structure de 44 personnes qui appuie les 10 parcs nationaux non intégrés). Jamais un nouvel établissement public (un des plus importants en effectif du Ministère de l'environnement, après l'Ademe et l'ONCFS) n'avait été installé en lui ajoutant de telles compétences, mais en maintenant ses moyens constants. Et jamais une telle création n'avait suscité aussi peu de soutien de la part du gouvernement ! Mais il est vrai que la politique environnementale actuelle se résume à la transition énergétique et à la croissance bleue ou verte. L'impasse est donc faite sur la préservation de la biodiversité, alors même que la planète rentre dans sa 6^{ème} extinction de masse des espèces. Tant pis pour la biodiversité, celle des Outre-mers en particulier, et ceux qui la défendent ...

Un an après la création de l'AFB, force est de constater que les missions historiques (gestion des milieux d'eau douce et du milieu marin pour l'essentiel), qui étaient assurées tant bien que mal par les anciens établissements, soit n'ont reçu aucun appui supplémentaire là où les équipes étaient sous-dimensionnées, soit sont aujourd'hui affaiblies, amputées et parfois, abandonnées. Les nouvelles missions comme l'atténuation des effets du changement climatique, la protection de 75% de récifs coralliens et 55 000 hectares de mangroves, la solidarité écologique avec les Outre-mer, la mise en œuvre de la doctrine « Eviter, réduire, compenser », l'accès aux ressources génétiques et le partage de ses avantages, la mise en place d'agences régionales de la biodiversité, la protection des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité envers les citoyens, les décideurs et les entreprises ..., font l'objet de bricolages ou bien restent orphelines, faute de moyens et d'effectifs supplémentaires .

Un fonctionnement et un management inefficace

L'installation de ce nouvel établissement public que l'on annonçait « exemplaire, moderne, agile et ouvert sur la société » a été confiée à un état-major tétanisé par la Cour des comptes, suite en particulier à deux rapports à charge contre l'ex-Onema, le plus gros des établissements fusionnés dans l'AFB. Ainsi, on a constaté au fil de 2017 que le Directeur général de l'AFB a moins de poids dans les décisions importantes pour l'établissement que le Contrôleur budgétaire¹, éminence grise du Ministère des Finances, dont les décisions ont conduit à de nombreux blocages des missions et à un climat social délétère. Depuis plus d'un an, les personnels ne se voient offrir en lieu et place de vision stratégique et d'innovation qu'un management et un fonctionnement corseté en profond décalage avec le discours officiel, qui prône la modernité, la transversalité et la créativité. Ce constat se fait malheureusement au détriment d'une ambition forte en faveur de l'Environnement et des missions confiées par la Loi Biodiversité.

Alors, où en est-il, ce fameux « bras armé » de la protection de la biodiversité, inauguré en grandes pompes il y a un an par Ségolène Royal, alors ministre en charge de l'Environnement ?

Quel futur pour 2019 ?

Les prévisions budgétaires et la baisse annoncée des effectifs à l'horizon 2019, ne conduisent pas à l'optimisme. Pour preuve du manque de perspectives, il n'y a actuellement quasiment aucun programme engagé sur une durée pluriannuelle. De toute façon, c'est un avenir très incertain qui se profile quand on lit la lettre du Ministre Hulot adressée au CGEDD et à l'Inspection Générale des Finances, le 3 novembre 2017. Le schéma qui se dessine est une fusion probable de l'AFB avec l'ONCFS, ce qui permettrait de donner le change en doublant l'effectif global, et ainsi de dissimuler de nouvelles coupes dans les moyens alloués. Et à terme, les Agences de l'Eau pourraient aussi fusionner entre elles ... et avec l'AFB. Comme un signe prémonitoire, la Direction interrégionale Grand Est de l'AFB est contrainte de déménager dans les locaux de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, contre la volonté de la totalité des agents (sauf leur directeur) qui dénoncent ces locaux moins adaptés, moins bien situés et trois fois plus chers.

En attendant, que fait l'AFB ? Elle parle, elle communique, elle réfléchit à sa stratégie. Pendant ce temps, en interne le fonctionnement est encore grippé, car les problèmes administratifs de 2017 ne sont toujours pas réglés : les conventions et les partenariats tardent à se concrétiser, les fournisseurs continuent d'envoyer des lettres recommandées pour être (enfin !) payés, les recrutements se font au compte-goutte, les postes vacants ne sont pas pourvus, les congés maternités ne sont pas toujours remplacés, etc.

La Direction de l'AFB abreuve les médias de beaux discours sur la mobilisation citoyenne, mais dans le même temps les conseils de gestion des Parcs naturels marins se sont vus retirer leur pouvoir

¹ Bien que le contrôleur budgétaire qu'il fasse partie du Ministère du Budget, sont soumis à son approbation : les contrats de travail, les recrutements, les règles de gestion de l'établissement (concernant les fonctionnaires et les contractuels), les rémunérations, et même le temps de travail.

d'avis conforme sans qu'elle ne lève le petit doigt et les aires marines éducatives vont sombrer dans l'oubli faute de personnels dédiés.

La semaine dernière, le Directeur général dévoilait devant plus de 250 cadres de l'AFB sa stratégie en cinq axes, sur laquelle sera basé le projet de l'établissement jusqu'à 2030. A ce stade, ces cinq axes sont tellement flous et sujets à interprétation qu'ils n'apportent aux agents, qui constituent le fondement de l'établissement grâce leurs compétences et leur technicité, aucune visibilité sur leurs missions à venir, ni sur la résolution des nombreux problèmes actuels.

L'AFB deviendra-t-elle alors un établissement purement administratif, qui distribue des chèques tout en ressassant des axes stratégiques et intentions aux vertus écologiques, sans ancrage ni impact sur le réel ? Notre établissement reste à ce jour dépourvu d'objectifs concrets et de visibilité quant à son futur, que la conjecture actuelle rend de plus en plus inquiétant. Certes, son Directeur général nous a plusieurs fois rétorqués : « Ca va être dur, mais j'y crois ». Qu'on nous donne enfin les moyens d'y croire avec lui !

Ce communiqué a été rédigé par des agents de l'AFB investis mais exsangues, qui ploient sous le poids de leurs missions historiques et nouvelles et qui, pour beaucoup, ont le sentiment d'une régression sur de nombreux sujets (domaine marin, projets européens, police de l'Environnement, ...). Pour autant, ils souhaitent avec ce communiqué lancer une alerte pour que s'effectue rapidement un changement de cap, absolument nécessaire pour le bon fonctionnement de l'AFB et donc in fine pour la préservation de la biodiversité.

La biodiversité est notre capital pour l'avenir. Donnons-nous les moyens d'être ambitieux et d'abord efficaces !

Contacts :

CGT-Environnement : Sylvain Michel, tel : 06 45 69 96 25

FO-FEETS : Fabrice Morizur, tel : 02 98 33 35 00

SNAPE-FO : Philippe Vachet, tel : 06 72 08 10 40

SNE-FSU : Rémy Arseno, tel : 06 72 08 10 10